



DELEGATION DE SIGNATURE  
Direction des Finances  
Engagements comptables inférieurs à  
10 000 € HT / Bordereaux de mandats  
et de titres

## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Tampon Préfecture

094-219400686-2026 0402  
ARR26P 0435 DGS049

Date transmission : 02 AVR. 2026

Date réception : 02 AVR. 2026

### Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-19 et D.1617-23,

**Vu** l'arrêté en date du 16 décembre 2018 nommant Madame Nathalie NEVES au grade d'attaché territorial principal,

**Considérant** que cette dernière, exerce les fonctions de Directrice financière,

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des services de procéder à une délégation de signature du Maire,

### ARRETE

**ARTICLE I** : Donne délégation, sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Nathalie NEVES, Directrice financière, pour signer :

- **Les engagements comptables inférieurs à 10 000 € HT.**

**ARTICLE II** : Donne, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Nathalie NEVES, Directrice financière, délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loan SANTIAGO, Directeur général des services, pour signer :

- **Les bordereaux de mandats et de titres,**
- **Les pièces justificatives s'y rapportant.**

**ARTICLE III** : Abroge l'arrêté n°26P0390 (DGS042) en date du 30 mars 2026 portant délégation de signature pour les engagements comptables inférieurs à 10 000 € HT,

**ARTICLE IV** : La signature doit être systématiquement précédée de la mention suivante :

« Pour le maire et par délégation, Directrice financière, Nathalie NEVES ».

Pour l'application de l'article II du présent arrêté, mention devra en outre être faite de l'absence ou de l'empêchement de Monsieur Loan SANTIAGO.

**ARTICLE IV** : Cette délégation prendra effet à compter des formalités de publication électronique, de transmission et dès la notification du présent arrêté à l'agent concerné. Les documents visés par le titulaire de la délégation doivent comporter la mention « pour le Maire et par délégation de signature » et nom de l'agent.

Service : DGS

Domaine : Délégation de signature

Nomenclature : 5.5

Date de publication électronique : 02 AVR. 2026

Hôtel de Ville

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à

Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX

## DELEGATION DE SIGNATURE

Direction des Finances

Engagements comptables inférieurs  
à 10 000 € HT / Bordereaux de  
mandats et de titres

**ARTICLE FINAL** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé du présent arrêté.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Madame la Comptable publique,
- Et notifié à l'intéressée.

**Le présent arrêté peut faire l'objet :**

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN vous devez obligatoirement, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et avant de saisir le tribunal administratif, saisir le médiateur du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne soit par courrier postal à l'adresse suivante : « CIG Petite Couronne - Recours à la médiation préalable obligatoire - 1 rue Lucienne Gérard 93698 Pantin cedex », soit par message électronique à « mediateur@cig929394.fr » pour qu'il engage une médiation (décret n° 2022-433 du 25 mars 2022).

Vous devez joindre une copie de cette décision à votre demande.

Si cette médiation ne permet pas de parvenir à un accord, vous pourrez contester la présente décision devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la fin de la médiation : Tribunal administratif de Melun - 43, rue du Général de Gaulle - Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01.60.56.66.30 - Télécopie : 01.60.56.66.10

Vous devrez joindre une copie de cette décision à votre recours.

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en Préfecture

Le

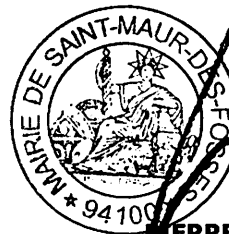
et de la publication le

Le Directeur Général des Services

Loan SANTIAGO

Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,  
Le

**02 AVR. 2026**



Le Maire

**PIERRE-MICHEL DELECROIX**

**Notifié le :**

**Signature de l'agent :**

Service : DGS  
Domaine : Délégation de signature  
Nomenclature : 5.5

Date de publication électronique : **02 AVR. 2026**